



Aux citoyennes et citoyens de Nendaz

Tél. 027 289 56 00
Fax 027 289 56 01
E-mail commune@nendaz.org

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le

**Jeudi 30 janvier 2025 à 20h00
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 6 juin 2024
2. Nomination des scrutateurs
3. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
4. Présentation du plan financier 2025-2028 de la Municipalité
5. Approbation des décisions fiscales 2025
6. Approbation du budget 2025 de la Municipalité
7. Divers

Conformément aux dispositions légales, l'ensemble des documents en relation avec l'ordre du jour ci-dessus peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée primaire au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

La version papier complète du budget peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 20.

**L'Administration communale
et bourgeoisiale**

Basse-Nendaz, le 6 janvier 2025

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
www.nendaz.org

